



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE

Le Directeur Général

Bruxelles,
MARE/D3/RM (2021)

Objet : *Recommandation : réponse à la consultation publique sur la proposition de règlement d'exécution (UE) 2021/XX du Parlement Européen et du Conseil établissant le Fonds Européen pour les affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (UE) 2017/1004 en ce qui concerne l'identification des technologies efficaces en énergie et la spécification des éléments méthodologiques permettant de déterminer l'effort de pêche normal des navires de pêche.*

Cher M. Pavón,

Merci d'avoir transmis la recommandation mentionnée dans l'objet de cette lettre. Nous prenons bonne note du souhait exprimé par le Conseil Consultatif de prévoir une augmentation de la puissance des moteurs des petits navires de pêche opérant et enregistrés dans les eaux des Régions Ultrapériphériques.

Je dois toutefois souligner que les co-législateurs ont convenu de maintenir la condition selon laquelle le moteur de remplacement ne devrait pas avoir une puissance motrice supérieure à celle du moteur actuel. Le projet d'acte d'exécution, soumis à une consultation publique à laquelle votre recommandation apporte une réponse, ne peut pas modifier cette approche définie dans le règlement de base établissant le Fonds Européen pour les affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture ¹. Un règlement d'exécution de la Commission n'a d'autre but que de préciser certains des aspects les plus techniques qui permettent aux États Membres de mettre en œuvre l'acte de base.

Je me réjouis à la perspective de notre coopération fructueuse et continue. Si vous avez d'autres questions concernant cette réponse, veuillez contacter Mme Pascale COLSON, coordinatrice des Conseils Consultatifs (Pascale.COLSON@ec.europa.eu ; +32.2.295.62.73), qui les transmettra aux collègues concernés.

Sincères salutations,

Charlina VITCHEVA

¹ Règlement (UE) 2021/1139 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds Européen pour les affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture et modifiant le Règlement (UE) 2017/1004

M. David Pavón
Président du Comité Exécutif de CC RUP
dpavon@ccrup.eu
Rua de São Paulo, 3
9760-540 Praia da Vitória
Açores – PORTUGAL